"'Ce n'est pas un crime d'être curieux de l'anatomie" : la légitimation de la connaissance médicale du corps humain dans l'Europe catholique et protestante des XVIe et XVIIe siècles

Marie Gaille

▶ **To cite this version:**

Marie Gaille. "'Ce n'est pas un crime d'être curieux de l'anatomie" : la légitimation de la connaissance médicale du corps humain dans l'Europe catholique et protestante des XVIe et XVIIe siècles . Pascale Hummel et Frédéric Gabriel. La mesure du savoir, Etudes sur l'appréciation et l'évaluation des savoirs, Vrin, 2007, 978-2-9529524-0-8. hal-01309090

HAL Id: hal-01309090
https://hal.science/hal-01309090

Submitted on 2 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Ce n'est pas un crime d'être curieux de l'anatomie »

La légitimation de la connaissance médicale du corps humain dans l'Europe catholique et protestante des XVI^e^ et XVII^e^ siècles

Marie Gaille

Il est courant de caractériser les « temps modernes » comme le moment de la légitimation de la curiosité. Auparavant, celle-ci aurait seulement constitué le signe d'une incapacité de l'homme à vivre satisfait de ce qu'il a ou sait, ou été une forme de diversion ou de divertissement.

La critique de la curiosité est présente chez les stoïciens et chez les épicuriens, qui stigmatisent l'insatisfaction humaine et l'accumulation de savoir inutile, bien qu'ils reconnaissent la disposition à connaître comme un aspect inhérent à la nature humaine. La condamnation sceptique de la prétention au savoir touche également, bien que de manière indirecte, la curiosité. On la retrouve d'ailleurs évoquée à la Renaissance, à travers le filtre chrétien, par Montaigne.[1] Le nom que donne l'Antiquité païenne à la curiosité d'esprit universelle - *polymathia*, *periergeia* – a une connotation presque unanimement péjorative : elle désigne une aspiration toujours insatisfaite à des connaissances plus vastes et variées, alors que le type humain idéal est celui de la perfection harmonieuse et de la complétude.

La condamnation de la curiosité devient un thème prégnant de la pensée chrétienne, notamment à partir de Tertullien. Ce dernier confère une forte dimension antignostique à sa critique de la curiosité. Pour lui, l'objectif d'une foi simple est atteint à travers le sacrifice conscient et délibéré de la revendication du savoir : « ici des poètes frivoles qui représentent les dieux avec les passions et les futilités de l'homme ; là, des philosophes orgueilleux qui ne font que frapper à la porte de la vérité. On n'est sage, on n'est éclairé cependant qu'autant que l'on se rapproche de Dieu ».[2] Saint Augustin poursuit cette critique. Il voit dans la curiosité la forme la plus périlleuse de la tentation, qui détourne l'attention vers le monde, la chair et le

[1] Montaigne : « les Chrétiens ont une particulière connaissance combien la curiosité est un mal naturel et originel en l'homme. Le soin de s'augmenter en sagesse et en science, ce fut la première ruine du genre humain ; c'est la voie par où il s'est précipité à la damnation éternelle », *Les Essais*, II, 12, *Apologie de Raimond Sebond*, Paris, Quadrige, Presses Universitaires de France, 1992, p. 498.

[2] Tertullien, *Témoignage de l'âme*, I, *Œuvres*, Tome 2, tr. de M. de Genouche, Louis Vives, 1852, p. 118. On lit aussi, dans son traité *De l'âme*, X, qu'« il est permis à l'opinion humaine de s'agiter jusqu'à ce qu'elle rencontre les limites posées par Dieu », *ibid*., p. 17. Une suspicion à l'égard du savoir, qui nourrit cette condamnation de la curiosité, s'exprime à diverses reprises dans la Bible, : la science « enfle » là où la charité « édifie » (I Cor., 8, p. 1973), Saint Paul, *Première épître aux Corinthiens*, 8 ; « Beaucoup de sagesse, beaucoup de chagrin », (*Ecclésiaste*, I, 1, p. 1102) ; « Faire des livres est un travail sans fin » (*Ecclésiaste*, I, 12, p. 1112), *La Bible de Jérusalem*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1998.

superflu ; il y a selon lui des connaissances inutiles à la piété.[3] Au XI^e^ siècle, l'ermite Pierre Damien reprend cette critique de la curiosité humaine en des termes particulièrement vigoureux (1007-1072). Sa *Lettre sur la toute-puissance divine* insiste sur le fait que le Créateur seul connaît certaines choses,[4] évoque « l'aveugle témérité » des « savants pleins d'ignorance » et des « vains questionneurs »,[5] et lance une sévère mise en garde : « qu'ils prennent garde, ceux qui passent la mesure de leur capacité et s'élancent orgueilleusement, prêts à sa faire la main sur ce qui les dépasse, que ce ne soit la sentence d'un châtiment mérité qui, alors qu'ils ne savent pas ce qu'ils disent contre Dieu, leur apprenne qu'ils ont parlé étourdiment et follement ».[6]

La pensée d'Augustin témoigne du combat de la patristique chrétienne contre les « philosophes » :

> La rationalité critique que l'on a investie contre le polythéisme mythique, comment la juguler à son tour et comment la subordonner aux intérêts religieux ? Augustin tente de répondre en soumettant la performance théorique de la raison à la question de sa condition de possibilité, une question théologiquement essentielle à ses yeux – parce qu'elle conduit au problème de la création (…) La faute qu'Augustin décèle dans la *curiositas*, il ne la relie dans ce passage ni à un objet déterminé – un objet astronomique, par exemple, - ni à l'insistance théorique proprement dite sur l'exactitude et sur la possibilité de vérifier, mais uniquement à l'usage irréfléchi de la raison, absence de réflexion qui est déjà en tant que telle refus de la dette de reconnaissance contractée pour avoir été.[7]

Au cours de la période scolastique, Thomas d'Aquin nuance la critique augustinienne de la curiosité, y compris à l'égard de la philosophie. Il condamne la curiosité dans certains cas spécifiques. Ainsi, il estime que « la connaissance intellectuelle est bonne en elle-même ». Il n'en reste pas moins que la curiosité est « vicieuse » lorsque l'homme s'enorgueillit du savoir acquis, se consacre à une étude moins utile que celle des Écritures, s'adresse – pour être

---

[3] Augustin : « ici vient s'ajouter une autre forme de tentation, qui offre de plus nombreux dangers. Outre la concupiscence de la chair, qui consiste dans la délectation voluptueuse de tous les sens, et dont l'esclavage perd ceux qui s'éloignent de vous, il y a dans l'âme une autre convoitise, qui s'exerce par les mêmes sens corporels, mais tend moins à une satisfaction charnelle qu'à faire des expériences par le moyen de la chair : vaine curiosité qui se couvre du nom de connaissance et de science. Comme elle est faite de l'appétit de connaître, et que, entre les sens, les yeux sont les principaux instruments de la connaissance, l'oracle divin l'a nommée 'la concupiscence des yeux' [référence à I Jean, II, 16] (…) C'est cette maladie de la curiosité qui est à l'origine des exhibitions de monstres dans les spectacles. C'est elle qui nous conduit à scruter les secrets de la nature extérieure, dont la connaissance ne sert à rien et que les hommes ne désirent connaître que pour le plaisir de connaître ». Dans ce chapitre, Augustin fait explicitement allusion à la dissection anatomique, *Confessions*, Livre X, 36, *La curiosité*, tr. de J. Trabucco, Paris, GF Flammarion, 1964, pp. 240-241. Voir aussi livre III, 3 et suivants et V, 4 où il dénonce la vanité du savoir sans connaissance de Dieu.

[4] Pierre Damien : « Car, interrogé de nouveau par ses disciples sur ce même jour du Jugement, après sa résurrection, il leur dit : 'il ne vous appartient pas de connaître les temps ni les moments que la puissance du Père a établis', comme s'il leur disait : 'il n'est pas opportun que vous les connaissiez, pour que l'incertitude qui vous tient en suspens vous fasse pratiquer toujours davantage les œuvres de piété et refrène en vous toute vanité, s'il vient à s'en glisser dans votre esprit'. » *Lettre sur la toute-puissance divine*, tr. de A. Cantin, Cerf, 1972, p. 393.

[5] *Ibid*., p. 415.

[6] *Ibid*., p. 463.

[7] H. Blumenberg, *La légitimité des Temps modernes*, tr. de M. Sagnol, J.-L. Schlegel et D. Trierweiler, avec la coll. de M. Dautrey, Paris, Bibliothèque de philosophie, NRF Gallimard, 1999, p. 355.

instruit – à ceux à qui il n'est pas permis de s'adresser (les démons), désire connaître la vérité concernant les créatures sans se référer à la vraie fin, c'est-à-dire la connaissance de Dieu ou encore, cherche à connaître en dépassant les possibilités de son propre talent.[8] Cette pérennité et cette prégnance de la condamnation chrétienne de la curiosité sont telles qu'on peut encore la voir réitérée dans la recommandation pascalienne d'écrire contre tous ceux qui approfondissent trop les sciences » (il cite sur ce point, précisément, Descartes).[9]

Cette condamnation de la curiosité est remise en cause à partir du XVII[e] siècle, à travers un discours qui valorise l'effort humain de connaissance et la recherche du savoir, y compris, chez certains auteurs, en son cours désordonné et sans limite. Ainsi, Bacon rappelle la condamnation des Anciens à l'égard de la curiosité, mais propose aussi une analyse critique des obstacles posés à la science et à la recherche du savoir.[10] La couverture de *L'Instauratio magno* de Bacon, publié en 1620, représente le vaisseau d'Ulysse au-delà des colonnes d'Hercule, image accompagnée de la phrase suivante : « *multi pertransibunt et augebitur scientia* » [beaucoup iront au delà et la science en sera accrue]. Cette légitimation de la soif du savoir englobe en elle une justification de la curiosité. Mais, comme le souligne H. Blumenberg, elle ne se fait pas sans nuance : c'est plutôt à travers la distinction entre une forme légitime et une forme illégitime de la curiosité que les Temps modernes se singularisent, par rapport à l'idée aristotélicienne de la naturalité du désir de connaître chez les hommes.

La légitimation du savoir anatomique constitue un cas singulier dans ce mouvement de légitimation de la curiosité humaine dans le domaine de la connaissance. Dans une Lettre du 13 novembre 1639 de Descartes au Père Mersenne, on peut lire :

> Et celui dont vous m'écrivez doit avoir l'esprit bien faible, de m'accuser d'aller par les villages, pour voir tuer les pourceaux ; car il s'en tue bien plus dans les villes que dans les villages, où je n'ai jamais été pour ce sujet. Mais, comme vous m'écrivez, ce n'est pas un crime d'être curieux de l'anatomie ; et j'ai été un hiver à Amsterdam, que j'allais quasi tous les jours en la maison d'un boucher, pour lui voir tuer des bêtes, et faisais apporter de là en mon logis les parties que je voulais anatomiser plus à loisir ; ce que j'ai encore fait plusieurs fois en tous les lieux où j'ai été, et je ne crois pas qu'aucun homme d'esprit m'en puisse blâmer.[11]

« Ce n'est pas un crime d'être curieux de l'anatomie » : cette phrase dite en passant, de manière presque anodine, suggère que l'intérêt pour la dissection du corps humain,

[8] Thomas, *Somme théologique*, vol. II, partie II, question 167, 'La curiosité', III, Cerf, 1985, pp. 945-948.
[9] Pascal : « écrire contre ceux qui approfondissent trop les sciences », *Pensées*, 76 (Brunschvicg), Paris, Classiques Hachette, 1968, p. 360.
[10] F. Bacon, *La Sagesse des Anciens*, X, tr. de J.-P. Cavaillé, Paris, Vrin, 1997, pp. 92-93 ; *Du progrès et de la promotion des savoirs*, livre I, tr. de M. Le Doeuff, Paris, Tel Gallimard, 1991.
[11] Descartes, Lettre du 13 novembre 1639 au P. Mersenne, éd. F. Alquié, *Œuvres complètes*, II, Paris, Garnier, 1988, II, p. 150.

couramment pratiquée dans les universités européennes dans la première moitié du XVII^e^ siècle, ne va pas de soi. La pratique de l'anatomie est légale et officielle ; mais un tel intérêt peut passer pour suspect. Pourquoi la curiosité manifestée à l'égard du corps humain a-t-elle été jugée négativement ? Est-elle suspecte en raison de son objet même – le corps ? L'est-elle plutôt parce que la dissection donne à voir ce qui est caché, parce qu'elle découvre des secrets de la nature qui devraient rester dissimulés ? Autrement dit, cette curiosité enfreint-elle des limites qu'une quête du savoir, par ailleurs légitime, ne saurait transgresser ? Est-ce encore pour d'autres raisons que la curiosité des anatomistes est mise en cause au XVII^e^ siècle ?

On peut rappeler rapidement quelques faits. L'« ouverture » du corps humain à des fins de connaissance, l'action de « couper », pour voir, est à distinguer d'autres pratiques d'ouverture, celle destinée à la momification des corps défunts en Egypte ou celle qui consiste à autopsier un corps à la demande de l'autorité politique. L'anatomie ne s'est pas pratiquée de manière linéaire et systématique dans l'histoire. On sait que l'anatomie du corps humain a été pratiquée au III^e^ siècle avant J-C à Alexandrie, par deux médecins, Hérophile et Erasistrate.[12] Auparavant, dans le *corpus* hippocratique, fondement de la théorie médicale européenne jusqu'à la découverte par Harvey du principe de la circulation du sang (1628), l'anatomie ne fait pas l'objet d'un intérêt soutenu. La question de savoir si l'on peut et doit pratiquer l'anatomie n'est pas abordée dans ce corpus, sans doute parce que la connaissance anatomique ne joue pas de rôle important dans la thérapeutique hippocratique, au regard de la théorie des humeurs (elle intervient seulement pour localiser les lieux où les humeurs sont produits et les moyens par lesquels elles circulent). C'est Galien, héritier hétérodoxe du *corpus* hippocratique, qui réinvestit le champ de la prospection anatomique, peut-être parce que le savoir qui en découle joue un rôle dans l'émergence de la figure du médecin comme membre de l'élite sociale. On sait qu'il a disséqué beaucoup de singes, et peut-être des cadavres d'enfants exposés. Son *De anatomicis administrationibus* est jusqu'à Vésale le texte fondamental de l'enseignement de l'anatomie dans les universités européennes. Cependant, même Galien souligne que l'anatomie n'est pas une connaissance première et nécessaire du médecin. Elle a peu à voir avec la pratique médicale proprement dite.

L'anatomie des corps animaux et humains est de nouveau pratiquée dans l'Europe chrétienne à partir de la fin du XII^e^ siècle. Le premier témoignage explicite à son propos est celui de Mondino dei Luzzi (1270-1326), qui enseigne à Bologne et rédige une *Anatomia* (1316, publiée en 1478). Il est difficile de rendre compte de ce renouveau. Quelques facteurs – la liste n'est pas exhaustive – peuvent cependant être mis en avant : le rôle de la preuve en

[12] Hérophile est évoqué d'une manière critique par Tertullien : « qui donc a pénétré assez profondément dans les œuvres de Dieu pour décider que ces organes manquent à quelque animal ? Cet Hérophile, médecin ou anatomiste, qui disséqua des milliers de corps pour interroger la nature, qui déteste l'homme pour le connaître, en a-t-il exploré toutes les merveilles intérieures ? », *De l'âme*, X, *opus cit*., p. 17.

droit qui peut inspirer la théorie médicale, l'essor (relatif) de la chirurgie, qui exige des connaissances anatomiques plus précises, et surtout la réception, la traduction et la discussion des œuvres de Galien, qui constituent le point de départ de l'enseignement médical en Europe. La pratique de la dissection connaît un arrête durable au moment de la peste noire et reprend au XV^e^ siècle. À partir de ce siècle, elle fait l'objet de séances publiques, dans le cadre d'un enseignement universitaire de la médecine, branche de la philosophie naturelle, notamment à Salerne, Montpellier, Bologne, Padoue et Paris, et plus tard dans les universités protestantes, à Wittenberg, Leyde, Glasgow et Edimbourg par exemple.

Au moment où Descartes répond au Père Mersenne, l'anatomie est donc une discipline universitaire pleinement reconnue et pratiquée dans les centres européens les plus prestigieux de l'enseignement médical. Pourtant, les préfaces des traités d'anatomie témoignent des tentatives des médecins de produire un discours de justification de leur pratique. Ils indiquent, comme la lettre de Descartes, que la pratique de la dissection peut être jugée négativement.

Une analyse à la manière de Bacon s'impose donc : celle des obstacles, supposés ou avérés, à la pratique de l'anatomie. Quelles sont les raisons pour lesquelles la curiosité à l'égard du corps humain est jugée sinon coupable, du moins suspecte aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles ? Et quelles sont les réponses formulées contre un tel soupçon, destinées à légitimer la curiosité à l'égard du corps humain ? L'enquête montre qu'on ne peut faire de l'histoire des pratiques anatomiques le lieu d'un récit de la science triomphante contre les superstitions, la croyance religieuse et les peurs.[13] La légitimation de l'anatomie et de la curiosité à l'égard du corps écorché par le médecin relève d'un autre récit.

1. Le dégoût.

Une première explication de la suspicion à l'égard de l'anatomie est d'ordre anthropologique. La vue du sang, la découpe de la chair, *a fortiori* lorsqu'elle est faite à l'occasion de vivisections, provoqueraient un dégoût irrépressible pour l'anatomie et justifieraient la condamnation de la curiosité à l'égard du corps humain. De fait, ceux qui pratiquent la dissection ont été qualifiés d'inhumains, de méchants et cruels ; leur âme a été

[13] Nous partageons pleinement à cet égard la thèse développée par R. Mandressi (*Le regard de l'anatomiste – Dissection et invention du corps en Occident*, Paris, Le Seuil, L'univers historique, 2003, cf. le chapitre 1, « Le pape, le chirurgien, la chair et le sang »), également avancée, avant lui, par E. Wickersheimer.

jugée laide (*foeditas*) et leur acte violent.[14] Cette critique a d'autant plus de portée que l'anatomie est parallèlement perçue comme un savoir – relativement - vain (*supervacua*) et inutile au médecin.

On aurait là une cause transhistorique de la critique de la curiosité pour le corps humain, fondée sur le dégoût suscité par la découpe du corps. Cette critique tiendrait au rapport que l'homme entretient avec son propre corps. S'y ajouterait la condamnation de la violation de la sépulture, parfois nécessaire pour se procurer des corps. Le constat selon lequel l'anatomie est pratiquée sur le corps des condamnés à mort, si possible étrangers à la cité ou au royaume et de basse extraction sociale, semble être un argument corroborant cette analyse : si l'anatomie n'est tolérée que sur le corps des pécheurs, c'est bien qu'elle est en elle-même un acte rebutant. Dans le même sens, le fait que ceux qui dissèquent le corps, jusqu'au milieu du XVI^{e} siècle, soient des barbiers ou des bouchers (*lanius*), une profession considérée comme l'une des plus viles dans le monde romain et déjà stigmatisée par Celse, et non les médecins eux-mêmes, chargés de commenter l'acte en lisant le traité de référence, témoigne à son tour du dégoût provoqué par la découpe du corps, l'atteinte à l'intégrité corporelle de l'homme.

Cependant, ce jugement sur le caractère rebutant de l'anatomie accompagne tout au long des siècles sa pratique, plutôt qu'il n'en justifie l'interdiction ou le rejet. Il est d'ailleurs évoqué sans dissimulation par ceux-là mêmes qui l'ont pratiquée. Ainsi, dans la Dédicace de ses *Isagogae breves* à Albert le Pieux (1522), Berengario da Carpi rappelle qu'il a lui-même disséqué des centaines de cadavres, non sans dégoût. C'est en raison de l'ignorance à l'égard du corps humain et de ce possible dégoût qu'il dit avoir composé son livre : afin d'enseigner aux autres ce qu'ils ne pourront peut-être faire, incapables de surmonter ce sentiment de

[14] Cette critique de l'anatomie suscitée par le dégoût de la chair découpée et du sang ne doit pas être confondue avec le propos de Celse, pourtant parfois considéré comme sa source. En effet, le rejet de l'anatomie, chez Celse, porte de manière spécifique sur la vivisection et il repose avant tout sur la conviction que la connaissance du corps mort ne peut contribuer à soigner les corps vivants. De ce fait, l'ouverture du corps lui paraît être un acte d'une inutile cruauté et le médecin « homicide » : « C'est une cruauté inouïe de disséquer des hommes tout vivants, et de faire d'un art destiné à la conservation du genre humain, l'instrument de sa destruction, et cela de la façon la plus barbare ; surtout si, par des voies aussi horribles, on ne peut parvenir à découvrir une partie des choses que l'on cherche, et si l'on peut connaître les autres sans exercer une pareille inhumanité. Ni la couleur, ni la mollesse, ni le poli, ni la dureté, ni la plupart des autres qualités, ne sont dans un corps qu'on vient d'ouvrir, telles qu'elles étaient avant qu'on l'eût ouvert : car si la crainte, la douleur, la faim, une indigestion, la lassitude et mille autres légères incommodités sont capables de produire du changement sur les corps des personnes intactes, à combien plus forte raison les parties intérieures qui sont beaucoup plus molles, et qui ne sont point faites à l'air, doivent-elles changer sous le couteau et par une mort aussi violente. Qu'y a-t-il de plus absurde que de penser que les choses doivent être dans un homme mourant, ou même déjà mort, les mêmes qu'elles étaient dans un homme vivant ? », *Traité de la médecine par Celse*, tome 1, texte conforme à celui de l'édition de Léonard Targa, Paris, Imprimerie d'Auguste Delalain, 1821, pp. 20-21.

répulsion.[15] C'est également ce que rappelle Léonard de Vinci dans ses *Carnets* : « tu en seras peut-être empêché par une répugnance de l'estomac ou, si cela ne t'en détourne pas, peut-être auras-tu la crainte de passer les heures nocturnes en compagnie de cadavres tailladés et lacérés, horribles à voir ».[16] Ce sentiment de dégoût n'est donc pas le fait des détracteurs de l'anatomie. Il accompagne la curiosité la plus vive à l'égard du corps humain, comme sa critique et n'empêche pas la pratique de la dissection. L'article « anatomie » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert fait même l'éloge de ceux qui, pour le bien de l'humanité, parviennent à surmonter leur dégoût et dissèquent les corps humains.

2. L'institution et la croyance religieuses

On pourrait par ailleurs estimer qu'en raison de la condamnation chrétienne de la curiosité comme soif vaine de savoir, le christianisme a été un obstacle à la pratique de l'anatomie, dont elle n'aurait pu se libérer qu'au XVII^{e} siècle, au moment où la science dans son ensemble commence à conquérir une place autonome par rapport à la religion. Ce jugement est en grand partie erroné. M. Foucault met en garde, à propos de la médecine du XIX^{e} siècle, contre l'hypothèse d'une gigantomachie opposant médecine et religion.[17] Une telle mise en garde est également pertinente pour la période ici considérée.

On a longtemps voulu faire de la Décrétale *Detestandae feritatis* du pape Boniface VIII (27 septembre 1299) le témoignage d'une condamnation de l'Église chrétienne à l'égard de l'anatomie. En réalité, ce texte interdit, sous peine d'excommunication, le démembrement d'un cadavre, le fait d'en bouillir la chair afin d'en détacher les os. Cependant, Boniface VIII ne vise pas les anatomistes, mais ceux qui, désireux de ramener les corps des croisés à la sépulture prévue pour eux dans leur pays d'origine, ont besoin de mettre le corps en morceaux afin de le rapatrier. Par la suite, l'Église chrétienne a officiellement autorisé la pratique de

---

[15] Jacopo Berengario da Carpi, *A short introduction to anatomi/ Isagogae breves*, tr. en anglais, par L. R. Lind, Chicago, The University of Chicago Press, 1959, p. 35.

[16] *Carnets* de Léonard de Vinci, Tr. de L. Servicen, NRF Gallimard, I et II, 1942, Anatomie, pp. 122-123. Voir : M. Clayton et R. Philo, *Léonard de Vinci, Anatomie de l'homme*, tr. de C. Rivolier, Paris, Le Seuil, 1992.

[17] M. Foucault, *Naissance de la clinique*, Chapitre 8, Paris, PUF, Quadrige, 2000 [1963], pp. 125-126 : « pendant 150 ans, on a répété la même explication : la médecine n'a pu trouver accès à ce qui la fondait scientifiquement, qu'en faisant, avec lenteur et prudence, le tour d'un obstacle majeur, celui que la religion, la morale et d'obtus préjugés opposaient à l'ouverture des cadavres. L'anatomie pathologique n'a vécu que d'une vie de pénombre, aux frontières de l'interdit, et grâce à ce courage des savoirs clandestins qui endurent la malédiction ; on ne disséquait qu'à la faveur de douteux crépuscules, dans la grande peur des morts (...) Puis vinrent les Lumières ; la mort eut droit à la clarté et devint pour l'esprit philosophique objet et source de savoir (…) Cette reconstitution est historiquement fausse. ».

l'anatomie : Sixte IV, pape de 1471 à 1484, s'y montre favorable lorsqu'il autorise, par l'intermédiaire du cardinal Giuliano della Rovere, sa pratique à l'Université de Tübingen, pourvu que les corps disséqués reçoivent une sépulture.[18] Ce texte fut ensuite confirmé par Clément VII. Peut-être n'est-ce pas un hasard si ces papes sont tous italiens : leur culture est celle d'un pays qui a autorisé, codifié et pratiqué l'anatomie de manière très précoce par rapport à d'autres et a accueilli certains des centres les plus réputés d'Europe pour l'enseignement de la médecine. De plus, l'Église elle-même demande parfois que soit pratiquée l'autopsie sur des corps dont la mort été considérée comme suspecte,[19] et elle autorise le démembrement des corps des saints défunts, afin de fabriquer des reliques. L'ouverture et la manipulation du corps humain ne sont donc pas condamnées en soi par l'institution religieuse.

Des traces d'une opposition de l'Église à l'ouverture des corps en vue de la connaissance sont cependant repérables. Entre le III^e^ et le VII^e^ siècle, les auteurs chrétiens font du corps disséqué à de telles fins un martyr. Plus tard, à la fin du Moyen âge et à la Renaissance, les traités d'anatomie présentent des témoignages contradictoires à l'égard de l'attitude de

---

[18] Ce texte, promulgué le 27 septembre 1299, est publié dans *Les registres de Boniface VIII*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, 2, 4, éd. de G. Digard et alii, Paris, 1904-1939, n. 3409, coll. 576-577. B. Schultz en a publié une traduction anglaise de ce texte, in : *Art and anatomy in Renaissance Italy*, UMI Research Press, 1985 [1ère éd. 1982]. En voici une traduction française : « Il est un usage d'une férocité abominable que suivent certains Chrétiens par une coutume atroce ; c'est justement que nous ordonnons qu'on l'abolisse, nous qui sommes guidés par la pieuse intention d'éviter que cet usage féroce ne fasse plus longtemps dépecer les corps humains, ne frappe plus d'horreur les fidèles ni ne trouble l'esprit. Lorsqu'un des leurs, soit noble, soit haut dignitaire, meurt loin de son pays (c'est le cas le plus fréquent), alors qu'il avait choisi sa sépulture dans son pays ou loin de l'endroit de sa mort, les Chrétiens soumis à cette coutume perverse, mûs par un soin sacrilège, le vident sauvagement de ses entrailles et, le démembrant horriblement ou le coupant en morceaux, le jettent dans l'eau pour le faire bouillir au feu. Quand enfin l'enveloppe de chair s'est détachées de l'os, ils ramènent les os vers la région choisie pour les inhume. Voilà qui est parfaitement abominable lorsqu'on prend garde à la majesté divine, mais qui doit horrifier presqu'encore plus en regard du respect qu'on doit à l'homme. Nous voulons donc, comme c'est le devoir de notre charge, qu'une habitude aussi cruelle, aussi abominable, aussi sacrilège, soit entièrement détruite et ne gagne pas d'autres hommes ; nous décrétons et ordonnons de notre autorité apostolique qu'à la mort de tout homme, quelque soit sa dignité ou sa naissance, en quelque lieu que ce soit où règne le culte catholique, personne ne songe à appliquer au corps du défunt cet usage ou tout autre qui y ressemblerait et que la main des fidèles cesse de se souiller aussi monstrueusement. Mais pour que les corps des défunts ne soient plus traités si cruellement, il faut les conduire à l'endroit où, vivants, ils avaient choisi leur sépulture ; si ce n'est pas possible, qu'on leur donne une sépulture chrétienne à l'endroit de leur mort ou tout près, et qu'on attende que leur corps soit tombé en poussière pour les transporter là où ils ont choisi de reposer. Si les exécuteurs testamentaires d'un défunt ou ses familiers ou quiconque, quel que soit son rang ou sa naissance, même s'il est revêtu de la dignité épiscopale, osent enfreindre notre édit en traitant inhumainement et cruellement le corps du défunt ou en le faisant traiter ainsi, qu'ils se sachent frappés d'excommunication par leur fait même, excommunication que nous lançons dès maintenant et dont ils n'obtiendront pas l'absolution, si ce n'est du seul Siège apostolique ou à l'article de la mort. Et, tout autant, celui dont le corps aura été traité de façon aussi inhumaine, qu'il soit privé de sépulture ecclésiastique », in : A. Paravicini Bagliani, *Medicina e scienze della natura alla corte dei Papi nel Duecento*, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, Spoleto, 1991, pp. 269-270.

[19] Il existe témoignages à ce sujet dès le début du XIII^e^ siècle, cf. Agostino Paravicini Bagliani, *Medicina e scienze della natura alla corte dei Papi nel Duecento*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1991, p. 278.

l'Église. Alors que Guy de Chauliac affirme la nécessité absolue pour un médecin de connaître par lui-même le corps humain, sans même évoquer l'interdit religieux (1363), Mondino dei' Luzzi indique de son côté que « les os qui se trouvent sous l'os basilare ne peuvent pas être bien étudiés à moins d'être bouillis, ce qui est péché » et qu'il avait de ce fait « pris l'habitude de les laisser de côté ». Plus généralement, Guy de Vigevano, médecin de la reine Jeanne de Bourgogne, affirme que « l'Église interdit de faire de l'anatomie sur le corps humain » alors que « l'art de la médecine » exige une connaissance anatomique du corps humain (1345).[20]

Si la Décrétale de Boniface VIII n'a pas posé d'interdit religieux à l'égard de la dissection du corps humain, il semble cependant qu'elle ait joué un rôle de rappel à propos du principe d'intégrité corporelle au-delà de la mort. En outre, à partir de sa publication, les chirurgiens doivent demander une autorisation à l'Église – au pape ou à son vicaire - afin de pratiquer l'anatomie. Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, témoigne d'une telle emprise de l'Église : « si les cadavres doivent être conservés plus de quatre nuits et si l'on a un privilège spécial de l'Église romaine, on incisera la paroi antérieure du ventre … ».[21]

Malgré tout, bien que la pratique de l'anatomie aille contre ce principe d'intégrité corporelle du corps défunt défendu par l'Église, l'attitude de cette dernière n'a pas été de l'ordre de l'interdit : elle a plutôt accompagné et réglementé cette pratique. De concert avec les pouvoirs civils, elle intervient dans le choix du corps et édicte des règles sur la manière dont il doit être traité (ce devait être le plus souvent le corps d'un condamné à mort, si possible étranger à la cité et de basse extraction sociale ; il était fourni au médecin par les autorités judiciaires ; la dissection étant considérée comme une punition supplémentaire pour le coupable, l'individu dont le corps est disséqué avait droit à un certain nombre de messes supplémentaires pour son âme, et les restes de son corps devaient être enterrés). Toute une jurisprudence, à la fois civile et religieuse, est donc inventée à la Renaissance à propos des corps disséqués, car rien, dans le droit romain, ne permet de statuer sur le sort de ces corps.

---

[20] Guy de Chauliac, *La Grande chirurgie* (1363), in : *Die 'Anathomie', in der 'Grande Chirurgie' des Gui de Chauliac*, édition critique de S. Tittel, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2004, 14v°a-17v°a, pp. 78-82 [la version *princeps* de ce texte, en latin, est proposée dans l'édition critique de M. R. McVaugh, *Inventarium sive Chirurgia Magna*, vol. I, Leyde, New York et Cologne, E. J. Brill, 1997] ; Mondino dei' Luzzi, in : *Anatomies de Mondino dei Luzzi et de Guido de Vigevano*, édition de E. Wickersheimer, Documents scientifiques du XV^{e} siècle, III, Genève, Slatkine reprints, 1977, p. 47 ; Guido de Vigevano, Ibid., p. 72.

[21] Henri de Mondeville, cité par E. Wickersheimer, *ibid*., p. 69.

L'Église chrétienne n'a pas interdit la pratique de l'anatomie : elle l'a encadrée, mettant en avant le principe de l'intégrité corporelle, sans en faire le fondement d'une condamnation sans appel de la dissection du corps humain. Les discours des anatomistes des XVI^e^ et XVII^e^ siècles témoignent cependant qu'ils ont ressenti le besoin de justifier leur pratique à l'égard du discours religieux. Cependant, cette justification n'est pas faite à l'égard du principe de l'intégrité corporelle ; elle intervient précisément sur la question de la curiosité, d'une soif de savoir mal placée, qui serait le signe d'un esprit vain et ignorant de la foi. De manière inattendue pour qui imagine un combat entre science et religion, la légitimation élaborée par les anatomistes ne conduit pas à envisager leur entreprise comme la quête d'un savoir profane, en rupture avec les croyances religieuses, mais à considérer au contraire leur savoir comme une forme, et non des moindres, de glorification de l'œuvre divine.

Cette stratégie se déploie à partir de l'affirmation d'une dignité de la connaissance du monde créé par Dieu, étayée par un réseau dense d'images ou de métaphores : celles des deux livres, du Dieu « *opifex* », architecte du monde, sans oublier la représentation du monde comme théâtre de la création divine.[22] Dans cette perspective, le corps de l'homme doit être connu, comme n'importe quel autre élément de l'univers. Chez certains auteurs, cette affirmation est complétée par une argumentation destinée à défendre spécifiquement l'éminence de la recherche de savoir sur le corps humain, contrer la mauvaise réputation de la pratique associée à la répulsion qu'elle suscite. Connaître le corps n'est pas une opération équivalente à toute autre connaissance d'un élément de l'univers : l'homme est l'image de Dieu, et son corps est un microcosme simulacre de l'univers ; sa structure reflète le macrocosme. Son étude a donc une dignité particulière. L'injonction « connais-toi toi-même », souvent présente dès la page de titre ou le frontispice des manuels d'anatomie à partir de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, renvoie souvent à cette entreprise de glorification du créateur.[23] Une telle défense de l'anatomie repose sur une combinaison d'idées quelque

[22] Cette métaphore est construite à partir d'un propos tiré de l'Évangile selon Matthieu qui n'est pas aussi précis : « Vous êtes dans l'erreur, en ne connaissant ni les Écritures ni la puissance de Dieu », *La Bible de Jérusalem*, *opus. cit*., p. 1716.

[23] Il est vrai que cette injonction prend aussi sens, parfois, par rapport à la condition mortelle de l'homme. La pratique de l'anatomie permet de mettre en évidence cette condition. Par exemple, la page de titre de l'ouvrage de Caspar Bartholin, *Anatomicae Institutiones corporis humani* (Wittenberg, 1611), rassemble deux visages - l'un jeune, l'autre âgé – et montre le crâne et les os, symboles du destin fatal de l'homme. Cette illustration s'accompagne des deux inscriptions « nosce teipsum » et « memento mori ». Dans les travées circulaires de l'amphithéâtre d'anatomie de l'université de Leyde, l'un des foyers majeurs du protestantisme calvinien, on trouvait des bannières sur lesquelles était inscrite la formule « nosce teipsum, pulvis et umbra sumus, homo bulla, mori ultimum, vita brevis, mors ultima linea rerum, principium moriendi natalis est » (cf. A. Bitbol-Hespériès, *René Descartes, Le Monde, l'homme*, Introduction, Paris, Le Seuil, Sources du savoir, 1996). Cf. aussi, au sujet de l'anatomie comme connaissance de soi, A. Carlino, *Paper Bodies : a catalogue of anatomical*

peu inattendue aujourd'hui : elle associe la conception humaniste de la dignité ontologique de l'homme, la référence à la création divine du monde et la vision néoplatonicienne de l'univers qui articule microcosme et macrocosme, également véhiculée par l'astronomie, à laquelle la médecine est demeurée longtemps liée. Elle conduit à faire de la médecine, *via* la connaissance de soi, un vecteur de la reconnaissance de Dieu. La connaissance de soi est ainsi associée à la connaissance de Dieu, au point d'être conçue comme un instrument de conversion :

> Entre, qui que tu sois, voire même, toi Athée, entre (je te prie) dans le sacré fort de Pallas (j'entends le cerveau de l'homme) et considère les colonnes de cette maison royale, et les voûtes qui soutiennent toute la masse de ce superbe édifice, les salles, les quatre chambrettes, le miroir transparent, les rets faits comme un labyrinthe d'un million de petites artères, les canaux admirables des veines, les égouts et aqueducs du cerveau, les sources innombrables des nerfs, et la fécondité admirable de cette moelle blanche, que le Sage en l'Ecclésiaste appelle corde d'argent (…). Ne t'écrieras-tu point, même contre ta volonté, ô Architecte admirable ! Ô l'ouvrier inimitable ! Et ne chanteras-tu point avec le Prophète un hymne au Créateur : *je me confesserai à toi, Seigneur, d'autant que tu as montré la grandeur de ta sagesse en la composition de mon corps*. [24]

À cette idée selon laquelle la connaissance de Dieu et la foi en lui sont accrues par la connaissance du corps, s'ajoute parfois une autre thèse, liée à la réception du platonisme à la Renaissance, sur le rapport entre connaissance de l'âme et connaissance du corps. Cette dernière est présentée comme l'introduction au véritable savoir sur l'âme : l'exercice des facultés de l'âme passe par le corps, et c'est en connaissant les parties du corps que l'on peut comprendre l'âme.

La conception d'une solidarité entre connaissance de soi et connaissance de Dieu est si prégnante dans le discours des médecins anatomistes au début du XVII[e] siècle qu'elle intervient même chez Descartes, sous une forme nuancée. Son discours s'inscrit dans une toute autre logique que la combinaison envisagée précédemment entre christianisme, néoplatonisme et humanisme. Il rejette la définition de l'homme comme microcosme et n'envisage pas l'anatomie comme un moyen de glorification de l'œuvre divine, mais comme l'instrument de sa démonstration du dualisme de l'âme et du corps (en même temps que de leur union). Malgré tout, connaissance de soi et connaissance de Dieu semblent aller de pair à ses yeux : « tous ceux, dit-il, à qui Dieu a donné l'usage de cette raison, sont obligés de l'employer principalement pour tâcher à Le connaître [Dieu] et à se connaître soi-même ».[25]

---

fugitive sheets, tr. de N. Arikha, Londres, Wellcome Institute for the History of Medecine, 1999.

[24] *Historia anatomica humani corporis et singularium ejus partium multis controversiis et observationibus novis illustrata, authore Andrea Laurentio*, traduction du latin par Théophile Gelée (médecin ordinaire de Dieppe), Rouen 1661, I, 6, pp. 10-11.

[25] Lettre de Descartes au Père Mersenne du 15 avril 1630, *Œuvres complètes*, éd. de F. Alquié, Paris, Garnier, 1988, I, p. 258. cf. A. Bitbol Hespériès, 'Connaissance de soi, connaissance de Dieu', *Les Etudes philosophiques*, 1996, 4, pp. 507-533.

Une double justification de la curiosité à l'égard du corps humain est ici proposée : il est légitime pour l'homme de connaître la création divine ; le corps humain, parce qu'il est le reflet de l'âme et la preuve la plus éclatante du génie divin, doit faire tout particulièrement l'objet de sa quête de savoir.

L'argumentation qui consiste à justifier la curiosité à l'égard du corps humain en référence à la connaissance et à la glorification de la création divine a parfois été associée à la Réforme.[26] De nombreux auteurs protestants ont en effet contribué à diffuser l'idée selon laquelle cette création divine doit faire l'objet d'une exploration active de la part de l'homme et que l'homme honore Dieu en faisant usage de sa raison. Dans les régions protestantes, et particulièrement aux Pays-Bas, les bâtiments qui accueillent les séances de dissection, en l'absence d'amphithéâtres ou de facultés de médecine, sont des chapelles ou des édifices religieux. C'est le cas à Amsterdam, qui ne dispose pas d'une faculté de médecine en 1632, année où Rembrandt peint la leçon d'anatomie du docteur Tulp.

Le parcours de Melanchton, l'ami de Luther qui a joué un rôle essentiel dans l'organisation des programmes à l'université de Wittenberg, très vite devenu un centre majeur de l'enseignement protestant à l'époque, constitue un cas important pour étayer cette thèse. Il recommande en effet l'étude de l'anatomie du corps humain aux étudiants en philosophie (1535), puis s'engage dans la restauration de l'étude de l'âme au sein de l'enseignement universitaire, qu'il ne conçoit pas indépendamment de l'étude du corps. Il découvre la *Fabrique* de Vésale et assure lui-même la publication d'une édition de cette œuvre à Wittenberg. L'insistance mise sur l'importance de l'anatomie s'inscrit, chez lui, dans un discours de glorification de l'œuvre de Dieu : grâce à l'anatomie, les hommes connaissent selon lui l'œuvre d'architecte de Dieu et sont enflammés de désir pour sa parfaite sagesse.

Mais cette relation entre justification de la curiosité à l'égard du corps humain et le protestantisme doit être établie avec prudence. L'argumentation des anatomistes consiste en une combinaison d'idées qui renvoient à différentes traditions – humanisme, christianisme et néoplatonisme – qui existent indépendamment de la Réforme. Surtout, cette argumentation est déjà présente dans les textes des anatomistes de l'Antiquité lus par les auteurs des XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Ils reprennent donc un thème qui leur est familier et le transposent dans le cadre d'une conception chrétienne du monde. C'est en ce sens qu'on peut affirmer une relation de

[26] R. French, *Dissection and vivisection in the European Renaissance,* Aldershot, Brookfield.USA, Singapour, Sydney, Ashgate, 1999 et A. Cunningham, *The Anatomical Renaissance – the resurrection of the Anatomical Projects of the Ancients*, Aldershot, ScolarPress, 1997.

solidarité entre l'entreprise de connaissance du corps humain et le mouvement humaniste qui a rendu disponibles les textes antiques à partir de la Renaissance. Le lien avec l'Antiquité est d'ailleurs fortement ressenti et apparaît, dans les traités d'anatomie, à travers les multiples références faites aux auteurs anciens. La pratique de la dissection du corps humain est présentée dans la continuité de la vision antique de l'homme.[27] La préface que le médecin montpelliérin André du Laurens a consacré à son *Histoire de l'anatomie* témoigne de cette relation, à travers la succession en chaîne des références aux auteurs antiques :

> L'antiquité nous a laissé par écrit, l'Homme, lequel a en soi des étincelles célestes, et des semences de la divinité, comme témoignent, tant la majesté de son empreinte en sa face, que la figure de son corps qui est droite et élevée vers le Ciel, avoir été appelé par les très sages Prêtres d'Egypte, *Animal adorable & admirable*. Mercure, surnommé trois fois très grand, le nomme *Miracle grand, Animal très semblable à Dieu & Truchement des Dieux*. Pythagore, *Mesure de toutes choses*. Platon, *merveilles des merveilles*. Théophraste, *Exemplaire et modèle de l'Univers*. Aristote, *Animal politique, né pour la société*. Synesius, *Horizon des choses corporelles et incorporelles*. Cicéron, *Animal plein de conseil & de raison*. Pline, *Abrégé du monde & les délices de la Nature*. Mais ils l'ont tous appelé d'un commun consentement, *Microcosme,* c'est-à-dire, *petit monde*, d'autant qu'il contient en son corps les facultés de tous les corps, & en son âme, les puissances de toutes les choses animées.[28]

Galien n'est pas seulement l'auteur des manuels d'enseignement de médecine. Il est aussi la référence essentielle du discours de légitimation de l'anatomie comme glorification de l'œuvre divine. Il affirme déjà que la connaissance du corps permet celle de l'âme, parce qu'elle a une structure analogue à la sienne, et suscite l'admiration envers l'œuvre harmonieuse et pleine de bonté du créateur :

> Je pense que la piété véritable consiste non à immoler des hécatombes sans nombre, non à brûler mille encens, mille parfums ; mais à connaître d'abord et ensuite à apprendre à mes semblables combien grande est la sagesse, la puissance et la bonté du Créateur. S'il a donné, autant que possible, à chaque être sa parure appropriée, si rien n'échappe à ses bienfaits, je déclare que c'est la marque d'une bonté achevée : qu'il soit donc par nous célébré comme bon ! S'il a su trouver en tout les dispositions les plus parfaites, c'est le comble de la sagesse : s'il a fait tout comme il l'a voulu, c'est la preuve d'une puissance invincible.[29]

Les termes qui, sous la plume de Galien, renvoient au créateur sont divers : l'ordonnateur, l'artiste, la nature. Mais tous renvoient à une entité qui a organisé et disposé les choses au mieux dans l'univers et a créé entre elles la meilleure articulation possible. Par l'égalité et les proportions qu'elle présente, l'œuvre de cette entité est comparable à celle de Polyclète. C'est en particulier le cas du corps humain, malgré son apparence de « bourbier de chairs et d'humeurs ».[30]

---

[27] C'est la thèse défendue par A. Cunningham, *The Anatomical Renaissance – the resurrection of the Anatomical Projects of the Ancients*, *opus. cit*.

[28] André du Laurens, *Historia anatomica humani corporis et singularium ejus partium multis controversiis et observationibus novis illustrata, authore Andrea Laurentio*, traduction en français de Théophile Gelée, Rouen, 1661 (non paginé).

[29] Galien, *De l'utilité des parties du corps humain*, tr. de Ch. Daremberg, choix, prés. et notes de A. Pichot, Paris Tel Gallimard, 1994, III, 10, pp. 50-51.

[30] Ibid., épilogue, pp. 325-326.

Résumons ce long développement : la curiosité à l'égard du corps humain ne s'est pas affirmée en rupture avec les commandements de l'Église chrétienne. Celle-ci a plutôt contrôlé et encadré la pratique de la dissection. L'obstacle que cette dernière a pu rencontrer, du point de vue des croyances religieuses, demeure le principe d'intégrité corporelle du corps défunt. Mais un tel obstacle ne s'est pas avéré insurmontable. En revanche, les anatomistes ont développé, à la fin du XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^ siècle, un discours de légitimation de leur pratique en rapport avec la conception chrétienne du monde : la quête de savoir en général et plus particulièrement la connaissance du corps humain sont justifiées comme entreprise de glorification de l'œuvre divine et à partir de l'idée que l'univers est le livre de la nature, dans lequel le corps humain occupe une place particulière. C'est sans doute le signe que la critique chrétienne de la curiosité et de la soif de savoir jouait encore un certain rôle dans l'évaluation des connaissances humaines. De ce fait, c'est en contournant l'accusation de violer les secrets de la nature, en trouvant une raison d'être dans une nouvelle conception du rapport à Dieu, et non dans la rupture avec la foi, que la curiosité à l'égard du corps humain a pu trouver une forme de légitimation.

4. Le conflit interne à la médecine

La curiosité à l'égard du corps humain a cependant affronté un obstacle d'un autre ordre, sans doute d'autant plus redoutable, comparativement à ceux qui ont été évoqués jusqu'à maintenant, qu'il est interne à la médecine comme discipline universitaire. L'anatomie n'était pas perçue comme un élément essentiel dans la théorie d'inspiration hippocratico-galénique qui a dans l'ensemble dominé l'enseignement de la médecine en Europe jusqu'au début du XVIII^e^ siècle. Elle ne s'inscrivait pas dans l'explication humorale des pathologies, qui commence seulement à être discutée à partir de la découverte par Harvey du principe de circulation du sang en 1628 et demeure encore quelques décennies dans les programmes d'enseignement. Aussi les justifications épistémologiques de l'anatomie, dans un tel cadre, font traditionnellement moins référence à une utilité médicale qu'à un enseignement profitable au philosophe de la nature. Mais cette relative inutilité n'a pas empêché un développement soutenu de l'enseignement de l'anatomie à partir du XV^e^ siècle. Il n'y a là aucune contradiction : la médecine est conçue comme une seconde philosophie ; la philosophie traite de l'âme et la soigne, tandis que la médecine s'occupe du corps. Elle a une dimension purement spéculative (la connaissance pour elle-même du fonctionnement et du

dérèglement du corps humain, fondée notamment sur la théorie des humeurs), et c'est en tant que telle qu'elle accède au rang de discipline intellectuelle.[31] De ce point de vue, l'utilité pratique n'est pas nécessairement envisagée comme la finalité première de son enseignement et l'anatomie peut de ce fait trouver sa place dans une telle discipline, tout en étant d'une relative utilité. Là encore, l'article « anatomie » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert se révèle une référence précieuse pour mettre en perspective cette dimension de l'anatomie : au milieu du XVIII^{e} siècle, en effet, cet article témoigne de l'hésitation persistante à accorder une utilité médicale à l'anatomie, tout en reconnaissant l'importance de la connaissance du corps humain pour elle-même.

C'est au sein même du corps médical que se joue une lutte à l'égard de la connaissance du corps humain. C'est contre une certaine conception de l'enseignement médicale que la curiosité à son propos a fait l'objet d'une entreprise de légitimation. Cette dernière ne porte pas sur l'objet de la connaissance, le corps, mais sur le principe même d'une quête du savoir. Comme le montre l'iconographie médiévale et renaissante, les séances d'anatomie sont organisées autour d'une pluralité de figures : un « *lector in cattedra* », qui lit un manuel ; un « *demostrator* » ou « *ostensor* », qui traduit le texte latin en langue vulgaire et indique au « *sector* » ce qu'il doit faire ; le « *sector* » (chirurgien ou barbier), qui pratique la dissection. La dissection n'a pas pour but de mener une enquête sur le corps, mais de vérifier l'exactitude de ce qui est énoncé dans le manuel ; elle doit aussi permettre aux étudiants de mémoriser plus facilement les parties du corps.

Vésale critique de manière radicale cette conception de la séance d'anatomie : elle ne doit plus être à ses yeux l'occasion d'une confirmation de l'écrit antique, mais une véritable exploration du corps humain, corrigeant au besoin le manuel dont dispose les étudiants. Le rôle de Vésale, la réalité d'une « révolution vésalienne » ont été beaucoup discutés par les historiens de la médecine. Nombreux sont ceux qui s'efforcent de nuancer ce rôle dans l'évolution du statut de l'anatomie et de la nature de son enseignement. Mirko D. Grmek insiste sur le fait qu'avant Vésale, certains anatomistes relèvent des écarts entre leurs observations et l'enseignement de Galien et les mentionnent dans leurs traités d'anatomie.[32] Cela est vrai dans une certaine mesure. Ainsi, Vésale est précédé par Berengario da Carpi et

[31] Cf. à ce sujet D. Jacquart, *Histoire de la pensée médicale en Occident*, 1, Chapitre « La scolastique médiévale », Paris, Le Seuil, 1995, pp. 175-210.

[32] Mirko D. Grmek (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident, De la Renaissance aux Lumières*, II, Paris, Le Seuil, 1997.

surtout par Niccolò Massa, lorsqu'il met en avant le rôle du regard et de la vérification *de visu* pour la connaissance du corps humain.[33] Au milieu du XV^e^ siècle, il n'est pas non plus le seul à avancer une telle thèse. Charles Estienne écrit à la même époque que « l'historien du corps humain » doit « prendre garde que ce dont il doit écrire lui soit manifeste et apparent à l'œil ».[34] L'examen des traités qui précèdent la *Fabrique* de Vésale (publiée en 1543) montre cependant que ces remises en cause pré-vésaliennes de l'enseignement traditionnel demeurent souvent timides.[35] Surtout, à la différence de ces prédécesseurs, Vésale a théorisé sa rupture avec cet enseignement sous la double forme d'un programme d'enseignement et d'un manifeste épistémologique, en l'associant à la défense d'une nouvelle méthode, centrée sur le rôle de l'expérience effective.

Les séances d'anatomie sont déjà publiques avant lui, mais il propose une réforme profonde de son déroulement : le médecin devrait lui-même pratiquer l'anatomie et ne plus laisser la découpe du corps aux barbiers ou aux chirurgiens ; il devrait encourager les étudiants à pratiquer eux-mêmes la dissection et organiser des séances privées d'anatomie. En outre, il affirme que le savoir anatomique se constitue à partir de la dissection : il ne repose plus sur le manuel, mais sur ce que l'anatomiste voit de ses propres yeux. La pratique de la dissection est en ce sens un nouveau lieu de l'identification entre voir et connaître, *topos* classique qui fait cependant l'objet d'une critique radicale à l'âge classique. La construction de théâtres anatomiques, dont certains, comme celui de Padoue, reprennent la structure de l'œil, témoigne de l'impact des idées vésaliennes sur la pratique de la dissection : le premier est à Padoue (1594), puis sont construits ceux de Leyde (1597), de Londres (1636) et de Bologne (1649).

Si Vésale fait des invasions barbares la cause du déclin de l'enseignement de la médecine en Europe et du « climat » favorable de son siècle celle de son renouveau, son jugement de la pratique de l'anatomie renvoie à des causes spécifiques : les médecins ne pratiquent pas la chirurgie,[36] et dans leur enseignement, ils se contentent de rester dans l'ombre des maîtres

[33] Dans l'édition d'une série de textes anatomiques pré-vésalien proposée par L. R. Lind, on relève notamment, à ce sujet, les témoignages de Berengario da Carpi et de Niccolò Massa (*Studies in pre-vesalian anatomy : biography, translations, documents*, Philadelphia, The American philosophical society, 1975).

[34] Charles Estienne, *La dissection des parties du corps humain divisée en trois livres, faictz par Charles Estienne docteur en Medecine*, traduction française par l'auteur (Paris, Simon de Colines, 1546) de *De dissectione partium corporis humani libri tres*, Paris, Simon de Colines, 1545, dédicace 'Charles Estienne, docteur en médecine, à ses étudiants en anatomie' (non paginé).

[35] Cf. L'édition des traités d'anatomie avant Vésale préparée par L. R. Lind, *Studies in pre-vesalian anatomy : biography, translations, documents*, Opus cit.

[36] Après Vésale, les anatomistes sont aussi des professeurs et des praticiens de la chirurgie. C'est par exemple le cas de Gabriele Falloppia (ou Falloppio) et de Girolamo Fabrici di Acquapendente. Certains auteurs de traités d'anatomie, comme Michele Gavasetti ou Casseri, se décriront en outre comme des philosophes et des docteurs (c'est-à-dire comme ceux qui ont une connaissance spéculative relevant de la philosophie naturelle et sont aussi

antiques, notamment de Galien. Ils ne prétendent rien faire d'autre que divulguer sa doctrine, alors que lui-même s'est maintes fois corrigé : « … au frontispice de leurs livres, ils proclament que leurs écrits ne sont qu'une nouvelle mouture des théories de Galien et ils vont jusqu'à lui attribuer ce qui émane d'eux. Tous accordent un si complet crédit à Galien qu'il serait impossible de trouver un médecin qui admette que la plus légère erreur ait jamais été relevée dans ses livres d'anatomie et, moins encore, la possibilité d'en relever une ».[37] Il ne remet pas Galien en cause, ni son enseignement, mais le « suivisme » dont font preuve ses successeurs à partir de la Renaissance. Il avance même une cause pour expliquer et justifier les erreurs de Galien – il n'aurait disséqué que des corps de singe et non d'hommes. En faisant de la dissection l'occasion d'une exploration du corps humain, et non d'une confirmation du manuel d'inspiration galénique, Vésale affirme donc ne pas remettre en cause l'intention de Galien, mais corriger, perfectionner, améliorer son savoir, d'autant que lui-même, souligne-t-il de stratégiquement, s'est à l'occasion corrigé et a exposé des théories contradictoires d'un ouvrage à l'autre. À la différence de ces médecins, Vésale propose de faire preuve d'une véritable curiosité à l'égard du corps humain et de procéder à une nouvelle exploration de ses parties.

Un unique document décrit une séance d'anatomie menée par Vésale à l'occasion du cours du médecin Mathieu Curtius. Il s'agit de notes de cours prises par un étudiant, Baldasar Heseler, qui se trouvait à Bologne en 1540 et dont un manuscrit en latin existe à la Bibliothèque royale de Stockholm. Ce document témoigne de manière exemplaire de l'opposition entre deux conceptions de l'anatomie : l'une, qui voit dans la pratique de la dissection la confirmation du savoir antique et l'autre, défendue par Vésale, qui lui confère un caractère exploratoire et partant légitime la quête du savoir et la curiosité à l'égard du corps humain. Sous des dehors civils et courtois, l'échange entre le médecin Mathieu Curtius et Vésale sont d'une extrême violence :

> Quand la leçon de Curtius fut terminée, Vésale, qui avait été présent et avait entendu la réfutation de ses arguments, demanda à Curtius de l'accompagner à la salle d'anatomie. En effet, il voulait lui montrer que ses opinions étaient vraies. Il conduisit donc Curtius aux deux corps. Maintenant, dit-il, excellent maître, nous avons nos deux corps. Nous verrons qui d'entre nous est dans l'erreur. Nous voulons désormais regarder cela et en même temps, laisser Galien de côté, car je reconnais avoir dit, s'il m'est permis de le faire, que Galien a tort, parce qu'il ne connaissait pas la position de la veine sans paire dans le corps humain, qui est de nos jours la même qu'en son temps. Curtius répondit en souriant, car Vésale, en homme colérique qu'il était, se montrait très excité : non, dit-il, maître, nous ne devons pas quitter Galien, parce qu'il a toujours tout bien compris, et nous le suivons donc. Savez-vous interpréter Hippocrate mieux que Galien ? Vésale répondit qu'il ne disait pas cela, mais qu'il lui montrait dans ces corps la veine sans paire (…) Curtius répondit : je ne suis pas anatomiste, mais il

des chirurgiens).

[37] André Vésale, *La Fabrique du corps humain*, Préface, édition bilingue latin-français, Arles, tr. de L. Bakelants, Arles, Actes-Sud/ INSERM, 1987, p. 37. Cf. aussi son *Epitome*, sorte de résumé de la *Fabrique*, en particulier la dédicace au Prince Philippe, fils de Charles Quint (1542) [une traduction en anglais est disponible : L. R. Lind, New York, The Macmillan Company, 1949].

se peut que qu'il y ait aussi d'autres veines qui nourrissent les côtes et les muscles en plus de celle-ci. Où, s'il vous plaît ? demanda Vésale, montrez-les moi. Vous voulez parler des choses invisibles et cachées. Moi, en revanche, je parle de celles qui sont manifestes. Curtius répondit : je parle toujours de ce qui est le plus évident. Maître, vous ne comprenez pas bien Hippocrate et Galien à ce sujet. Vésale répondit : c'est assez vrai, car je ne suis pas si vieux que vous. Ainsi, ils s'attaquaient en se querellant et en s'insultant l'un l'autre et, pendant ce temps, là ne faisaient rien.[38]

La curiosité à l'égard du corps humain – une curiosité synonyme de soif du savoir – n'a pas sa place dans l'enseignement de l'anatomie jusqu'à Vésale : la découpe du corps n'est pas fait pour approfondir la connaissance de celui-ci, mais présenter celle acquise par les Anciens, au mépris de leurs erreurs et des lacunes de leur savoir.

***

La publication de *La Fabrique* de Vésale thématise autant qu'elle théorise, avec vigueur et clarté, un changement de sens de la dissection. Cette dernière acquiert une dimension exploratoire qu'elle n'avait pas, ou guère, auparavant, lorsqu'elle était avant tout perçue comme un moyen de confirmer l'enseignement des autorités médicales. À partir de la publication de la *Fabrique*, il devient légitime de revendiquer des découvertes, comme le fait par exemple Gabriele Falloppia (ou Falloppio) à propos du clitoris (*Observationes anatomicae*, 1561). La curiosité pour le corps humain n'est pas pour autant légitimée dès le milieu du XVI^e^ siècle. Cette dimension exploratoire n'est pas d'emblée mise en pratique dans les universités à travers une réforme du contenu et de la forme de l'enseignement. Ainsi, au début du XVII^e^ siècle, soit cinquante ans après la publication de *La Fabrique*, les statuts de l'université de Padoue contiennent encore la réglementation traditionnelle de la leçon d'anatomie. C'est sur le temps long et selon un mode irrégulier qu'a lieu, dans le milieu médical, la reconnaissance de la curiosité à l'égard du corps humain.

À la différence de la physique, des mathématiques ou de l'astronomie, l'anatomie ne fait pas partie des sciences à partir desquelles les Temps modernes construisent leur identité, même si elle devient, à partir du XVII^e^ siècle, une discipline d'autant plus importante que le paradigme hippocratique des humeurs perd du terrain pour disparaître au XVII^e^ siècle de l'enseignement médical. Ce n'est pas non plus à travers l'exploration du corps humain que la

[38] *Andreas Vesalius first public anatomy at Bologna, 1540, an eyewitness report by Baldasar Heseler, medicinae scolaris, together with his notes on Mattaheus Curtius' Lectures on anatomia mundin*i, 22^e^ leçon, le soir, éditée par R. Eriksson, Lychnos Bibliothek, études et sources publiées par la Société suédoise d'histoire des sciences, Uppsala, 1959, p. 273.

curiosité, associée à la soif de savoir, est à cette époque légitimée de la manière la plus spectaculaire.

L'anatomie constitue néanmoins un cas important pour qui s'intéresse au mouvement de reconnaissance de la curiosité comme une qualité, et non plus un vice, à partir du XVII^e^ siècle. En effet, l'histoire de cette branche de la médecine montre que les obstacles internes à la forme d'un savoir, à son enseignement peuvent jouer un rôle aussi important, voire plus, que les obstacles externes au désir de savoir. Sans doute ne peut-on généraliser ce constat à l'ensemble des sciences. Il invite néanmoins à prêter attention, dans une analyse des obstacles rencontrés par l'entreprise de connaissance, aux spécificités développées par chacune de ces sciences enseignées dans le cadre de l'université.

En outre, parmi les champs du savoir en pleine expansion au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, l'anatomie représente un cas singulier dans la mesure où elle s'affirme comme savoir légitime fondé sur l'expérience des sens à un moment où se développe une analyse critique du rôle des sens dans l'acquisition du savoir. Descartes affirme qu'être curieux de l'anatomie n'est pas un crime et se méfie par ailleurs constamment de ce que ses sens lui indiquent. Il ne tire pas de conséquence épistémologique de sa pratique de la dissection pour nuancer sa critique de la connaissance fondée sur les sens. L'anatomie relève pourtant bien de ce genre de connaissance, car elle mise tout sur l'habileté des mains du médecin et sa capacité d'observation. Tout au long des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, l'ordre d'exposition, dans les ouvrages d'anatomie, passe progressivement de l'ordre de la dissection (corps vu) à celui de la composition (corps conçu). Néanmoins, ces ouvrages s'intitulent souvent *Histoire…*, autrement dit, ce sont des descriptions.[39] Et surtout, ils sont dotés de planches anatomiques essentielles à l'émergence et à la mise en valeur de ce nouveau savoir sur le corps humain : la représentation permet de voir et de conserver l'image de ce qui a été vu au cours de la séance de dissection.[40] L'anatomie se pose, à la différence des sciences qui triomphent à l'âge classique, comme une connaissance où le voir équivaut au savoir : elle est la science des « mains oculaires ».[41]

---

[39] L'histoire est la connaissance de quelque chose « comme l'ayant vue » selon la définition du *Dictionnaire* de Furetière (1690).

[40] En premier lieu, celles qui illustrent le *De humani corporis fabrica* (1543) de Vésale, mais déjà avant lui, celles de Berengario da Carpi, *Commentaria cum amplissimus additionibus super anatomiam Mundini* (Bologne, 1521) et *Isagogae breves perlucidae ac uberrimae in anatomiam humani corporis a communi medicorum academi usitatam* (Bologne, 1523). Cf. le commentaire iconographique d'A. Carlino, *La fabbrica del corpo : Libri e dissezione nel Rinscimento*, Turin, Einaudi, 1994 (tr. en anglais de J. et A. C. Tedeschi : *Books of the body. Anatomical Ritual and Renaissance Learning*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999).

[41] Jean Riolan le fils, *Manuel anatomique et pathologique ou abrégé de toute l'anatomie et des usages que l'on en peut tirer pour la connaissance et pour la guérison des maladies*, Avertissement au lecteur et auditeur, non paginé, édition de Gaspar Meturas, Paris, 1561.